

Admission de professionnels et d'étudiants internationaux



Dossier de candidature à l'Institut national du patrimoine
Département des conservateurs

Nom :

Prénom :

Spécialité demandée :

Dates souhaitées :

Qui peut faire acte de candidature ?

L'accueil de professionnels ou d'étudiants internationaux est mis en place en priorité pour les ressortissants de pays non européens désireux de renforcer leur capacité à gérer une collection et un établissement patrimonial, à manager une équipe, à exercer des responsabilités de service ou de projet, de comprendre en profondeur le fonctionnement du monde du patrimoine en France pour pouvoir ensuite travailler en collaboration avec des conservateurs français.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne, de la Norvège, de l'Islande, de la Suisse et du Liechtenstein, titulaires d'un niveau licence, peuvent participer au concours de recrutement des conservateurs, donnant accès par la formation de l'Inp soit au corps d'Etat des conservateurs du patrimoine, soit au cadre d'emploi des conservateurs territoriaux du patrimoine.

Conditions préalables requises

- Pour les étudiants, posséder un **très bon niveau universitaire**, comparable à celui des candidats au concours de conservateur du patrimoine en France. Pour les professionnels, une solide expérience dans le domaine de la gestion des collections, des archives ou des monuments doit compléter ce niveau.
- **Pouvoir suivre sans difficultés des cours, des conférences ou des réunions en langue française.**
- **Justifier de ressources financières suffisantes pour le financement des frais de séjour** (frais d'hébergement, de transport...). Les professionnels en exercice peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide au séjour en France en obtenant une bourse du programme « Profession culture » du ministère de la culture et de la communication.

Une commission statue une fois par an sur l'admission des candidats dans la limite des places disponibles.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés au directeur de l'Inp, avant le 15 mai 2015, à l'adresse suivante :
Philippe Barbat, directeur - Institut national du patrimoine - 2 rue Vivienne - 75002 Paris

Quelle formation ?

Les **professionnels ou étudiants internationaux** peuvent suivre tout ou partie de la formation initiale des conservateurs du patrimoine. Pour le cycle long de 18 mois (de janvier à juin de l'année N+1), la formation comprend des enseignements théoriques alternant avec des stages pratiques (deux stages d'un mois, un stage de deux mois, un stage de six mois), uniquement en France et très généralement à Paris ou en proche région parisienne. À l'issue de la formation et du jury de sortie, les élèves internationaux ayant suivis toute la scolarité reçoivent, si leurs résultats le permettent, le diplôme international d'études en conservation du patrimoine. Les élèves internationaux ayant suivi une partie de la scolarité reçoivent une attestation détaillée de formation, mentionnant les enseignements suivis.

Les professionnels internationaux peuvent également suivre une formation adaptée au projet professionnel qu'ils souhaitent développer dans leur pays d'origine. Elle comprend des séminaires de formation permanente au département des conservateurs de l'Inp et éventuellement un stage dans une institution patrimoniale française. Cette formation personnalisée, d'une durée de trois mois en général, est élaborée en concertation avec l'élève. Elle permet la délivrance d'une attestation détaillée de formation.

FORMATION SOUHAITEE

(COCHER LA CASE)

Suivre la totalité de la formation initiale

Enseignements et stages (janvier à juin année N+1)

OU

Suivre une partie de la formation initiale

Précisez la période souhaitée : du

au

OU

Suivre le cycle personnalisé (pour les professionnels)

Le contenu de ce cycle et sa durée (trois mois en général) seront élaborés en concertation avec le stagiaire, en fonction de son parcours antérieur et de son projet professionnel

Spécialité demandée :

- archives

- musées

- archéologie

- inventaire / monuments historiques

- patrimoine scientifique, technique et naturel

INFORMATIONS GENERALES SUR LE CANDIDAT
(FORMULAIRE A REMPLIR OBLIGATOIREMENT)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

Situation de famille : marié(e) célibataire autre

Nombre d'enfants :

Adresse actuelle :

Adresse éventuelle en France :

Téléphone (où il serait possible de vous joindre facilement) :

Adresse électronique (e-mail) :



Les bourses « Profession culture »

Le Ministère de la culture et de la communication peut attribuer plusieurs bourses par an pour la **prise en charge de professionnels internationaux** travaillant dans les domaines de la culture, exerçant des responsabilités de service ou de projet dans leur établissement d'origine. Elles ont pour but de favoriser le développement de projets de coopération et la constitution de réseaux durables d'échanges entre les établissements publics relevant du Ministère de la culture et de la communication et leurs homologues étrangers.

Pour la durée du séjour, l'aide s'élève à 1200 euros par mois, avec une prise en charge de la couverture sociale du boursier.

Si vous remplissez les critères requis et n'avez pas d'autre moyen de financement, vous pouvez joindre à votre dossier un CV, une lettre de demande de bourse et la photocopie de votre passeport. Si votre candidature est retenue par la Commission internationale de l'Inp, elle sera soumise au Ministère de la culture et de la communication pour une demande officielle de bourse.

Attention : la bourse « Profession culture » aide à couvrir les frais liés au suivi du stage en France. Elle est remise chaque mois au stagiaire par l'opérateur Egide, à partir de son arrivée en France.

Cette bourse ne comprend pas :

- les frais liés aux démarches administratives d'entrée et de résidence en France (passeport, visa, titre de séjour) ;
- les frais de déplacement depuis le pays d'origine vers la France.